



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 18 heures 03, les membres composant le conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le 29 septembre 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président. - Mesdames et messieurs, bienvenue.

APPEL NOMINAL

M. le Président. - Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLIARD
M. BES, MME BOMPAIRE, MME CAHEN (jusqu'à 19h07), MME CORNET-RICQUEBOURG,
MME DE BEAUVAL, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, M. DE
LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, MME DE PAMPELONNE, M. DENIZIOT, M. DUBOIS,
M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GALEY (à partir de 18h42), M. GAUDUCHEAU (jusqu'à
19h07), M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT, M. GUILCHER, M. GUILLET, MME
HOVNANIAN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M.
LEJEUNE, M. LESCOEUR, MME LETOURNEL, M. LOUAP, MME LUCCHINI, M. MARAVAL,
M. MARQUEZ, M. MARSEILLE, M. MAUVARIN, MME MILLAN, M. MOSSE (à partir de
18h57), MME RINAUDO, M. ROCHE (jusqu'à 19h07), MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI,
MME SEMPE, MME SHAN, MME SZABO, MME VAN WENT, MME VERGNON, M.
VERTANESSIAN (jusqu'à 19h07), MME VESSIERE, MME VETILLART (jusqu'à 19h03), MME
VLAVIANOS (jusqu'à 19h07)

ETAIENT REPRESENTES : M. BAVIERE par MME CORNET-RICQUEBOURG, MME BONNIER par MME SEMPE, MME CAHEN par MME RINAUDO (à partir de 19h07), M. CLEMENT par M. MARQUEZ, M. DAOULAS par MME VERGNON, M. DE BUSSY par MME ROUZIC-RIBES, MME DEFRANOUX par M. MARAVAL, M. GAUDUCHEAU par M. BAGUET (à partir de 19h07), MME GENDARME par M. LOUAP, M. KNUSMANN par M. GUILCHER, M. LEFEVRE par MME LETOURNEL, M. MATHIOUDAKIS par M. GILLE, M. RIGONI par MME MILLAN, M. ROCHE par MME ANDRE-PINARD (à partir de 19h07), M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC, MME TILLY par M. BES, MME VEILLET par M. AUCLAIR, M. VERTANESSIAN par MME DE PAMPELONNE (à partir de 19h07), MME VETILLART par MME FOUASSIER (à partir de 19h03), MME VLAVIANOS par MME DE BEAUVAl (à partir de 19h07)

ETAIENT EXCUSES :

M. COMTE, M. GALEY (jusqu'à 18h42), M. GIAFFERI, M. MOSSE (jusqu'à 18h57), M. VATZIAS

M. le Président. - Mes chers collègues, le quorum est largement atteint.

Le Marathon de Paris a été annoncé, il va passer dans six des huit communes de GPSO. Par ailleurs, j'ai envoyé un courrier au nom des maires de GPSO au Préfet, car lors de la réunion de préparation des JO, on nous a demandé d'assurer le barriérage sur l'ensemble du parcours qui traverse nos communes. Mais GPSO doit avoir 600 mètres de barrières et on va nous demander d'assurer 4 ou 5 km minimum. Il est hors de question que GPSO achète des barrières pour une seule épreuve. Nous allons mettre les choses au point, idem, si nous devons refaire l'asphalte de nos rues, ce n'est pas à nous de payer. C'est bien si cela met notre territoire en valeur, mais nous allons demander que le marathon s'appelle Paris et GPSO.

Deuxième information, nous accueillons Mme Sabine Lake-Lopez pour la Ville d'Issy-lès-Moulineaux qui remplace Mme Floraine Cordier et M. Luc Mauvarin, qui remplace M. Pierre Dubarry de la Salle de Chaville. Bienvenue dans notre Conseil territorial de GPSO.

Dans les nouvelles paroissiales, deux points. La première, je vous annonce le mariage de M. Marette la semaine dernière. Tous nos vœux de bonheur.

(Applaudissements)

Par ailleurs, nous avons pu reprendre nos séminaires et 150 cadres de GPSO ont été réunis vendredi dernier. J'ai fait l'ouverture et Mme Barody-Weiss, la fermeture. C'était à Nanterre dans l'ancienne usine Bébéconfort. À notre époque, nous avons tous eu des poussettes Bébéconfort ! Maintenant, c'est McLaren, c'est autre chose.

Cela a été un moment très intéressant. Il y a eu une intervention passionnante pour tous les cadres par l'ancien patron de la patrouille de France, qui intervient sur la dynamique ; nous avons donc maintenant une équipe de cadres formule patrouille de France, tout va donc décoller avec beaucoup d'énergie !

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président. - Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Meudon.

Mme Murielle André-Pinard est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 22 JUIN 2022

M. le Président.- Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du Conseil de territoire du 22 juin.

Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SEANCE DU 7 JUILLET 2022

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau, il s'agit de valider les décisions du Bureau du 7 juillet 2022. Nous nous sommes réunis depuis mais n'avons pas eu le temps de faire le compte rendu.

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRESIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions en vertu des délégations données le 10 juillet 2020 par le Conseil de territoire au président. Je dois vous rendre compte à chaque Conseil des mesures que vous m'avez autorisé à signer. Vous avez la liste de toutes les décisions prises en votre nom depuis le dernier Conseil.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LE PRÉSIDENT

1. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LES EXERCICES 2020 ET SUIVANTS

M. le Président.- Nous passons à l'ordre du jour.

Le premier point concerne le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour les exercices 2016 et suivants ; le dernier rapport remonte à 2016.

On fait toujours beaucoup de bruit quand les rapports sont négatifs. Là, j'aimerais que l'on fasse du bruit sur ce rapport positif. On ne va pas en parler comme des trains qui arrivent à l'heure mais dans le contexte actuel, ce rapport est assez exceptionnel. Nous pouvons être fiers, mes chers collègues, de la gestion de GPSO.

Le constat est très largement positif sur la gestion de Grand Paris Seine Ouest. Notre capacité à affronter des périodes difficiles a été saluée, dont le redressement financier depuis 2016. Tout le monde a fait des efforts, notamment les agents, il faudra leur transmettre nos félicitations, Monsieur Marette. On a été très attentif sur les recrutements, on a baissé un certain nombre d'effectifs. En même temps, le rapport souligne le haut niveau de service public rendu à la population.

Les gens ne s'en rendent pas compte ! Cela arrive quand les gens viennent de l'extérieur. Nous avons une nouvelle inspectrice à Boulogne et j'ai fait le tour des écoles avec elle. Elle était stupéfaite de tout ce que nous faisons. Je lui ai dit de le rappeler aux directeurs d'école, il faut expliquer que dans nos Villes de GPSO, tout se passe bien. Elle a dit qu'elle allait faire passer le message.

Dans le rapport, ils insistent sur le haut niveau de service public rendu à la population, également sur la bonne gestion financière de Grand Paris Seine Ouest. Nous avons su contenir les charges générales ainsi que celles de personnel, c'est souligné. L'augmentation de la capacité d'autofinancement est également saluée, de même que la réduction de l'endettement, qui est extrêmement faible. Si on sort nos PPP, on a un endettement net de six mois seulement et avec, de deux ans et demi. La règle est de dix ans, on en est donc très loin.

La Chambre considère que les comptes de Grand Paris Seine Ouest sont fiables, encore un élément positif. De plus, sur les aspects financiers, la Chambre nous donne quitus sur l'ensemble de nos marchés depuis 2016. Là aussi, on parle beaucoup des marchés, des soucis qu'ils peuvent représenter : ils ont contrôlé un certain nombre de marchés sur GPSO, sachant que l'on en a passé de gros voici quelque temps, et on en passe un certain nombre, on a de plus en plus de choses en commun. Donc ils soulignent la qualité des marchés ainsi que le volet ressources humaines sur l'accompagnement de ces marchés. Nos équipes sont compétentes, elles mettent au défi les entreprises, et surtout elles les contrôlent. C'est le plus important. Ce n'est pas tout de déléguer, il faut aussi contrôler les délégataires.

Également, on est félicité sur la réglementation relative à la durée annuelle du travail et la Chambre souligne le travail d'harmonisation et de revalorisation du régime indemnitaire. Ce n'était pas si simple étant donné que nous avons 8 communes avec des fonctionnements différents. Beaucoup d'agents aujourd'hui dans GPSO étaient par le passé dans nos communes. Ils comparent tout ce qui est salaire, avantages et autres, et franchement, il faut se féliciter de ce point souligné par la Chambre régionale des comptes.

La Chambre adresse deux observations de régularité.

- La première concerne le surfinancement de la TEOM. Nous sommes au courant, je l'ai déjà dit au Conseil territorial de juillet parce que malheureusement cet été, nous avons été attaqués par un cabinet d'avocats qui se fait de l'argent sur le dos des collectivités locales, qui va chercher les entreprises les unes après les autres. Ils ont déposé un recours sur le surfinancement de la TEOM. Nous avons été condamnés en première instance. La Direction des finances publiques nous accompagne pour l'appel, elle est à nos côtés sur ce dossier. Nous ne comprenons pas bien cette observation de régularité étant donné que nous avons déjà commencé l'harmonisation des taux de TEOM et c'est marqué noir sur blanc dans le rapport. Nous les avons régulièrement baissés sauf pour la commune de Marnes-la-Coquette qui monte ses taux pour arriver à un taux commun sur les 8 Villes.

Nous allons suivre ce point. Nous avons déjà répondu que cette observation de régularité était en cours de règlement.

▸ La deuxième souligne un souci sur l'autorité fonctionnelle des agents mis à disposition. C'est un peu bizarre. Cela concerne les agents des Villes mis à disposition de GPSO et inversement, les agents de Grand Paris Seine Ouest mis à disposition des Villes. Cela nous arrive dans certaines opérations. On me reproche de ne pas assurer assez d'autorité fonctionnelle auprès de ces agents. Pourtant, on suit leur carrière. Je ne sais pas ce que cela veut dire, je ne sais pas si je dois les convoquer tous les jours pour leur rappeler qu'il y a un président. C'est surprenant. Les agents font leur travail mais *a priori* il nous faut créer un lien, non pas administratif parce que la situation est claire, ce sont des conventions votées ici en Conseil territorial.

La Chambre a émis deux observations de performance.

▸ On nous demande d'être plus ambitieux sur la mutualisation des équipements sportifs, de mettre plus en commun nos équipements sportifs et les équipements culturels. Ce n'est pas une mauvaise idée. On y travaille. C'est un grand chantier, il nous faudra y réfléchir pour nos théâtres respectifs. On l'a déjà fait pour les conservatoires, cela se passe très bien d'ailleurs la Chambre le souligne mais nous demande plus d'efforts sur ces deux sujets.

▸ On nous demande de relever la participation de Grand Paris Seine Ouest dans la SOHP, notre bailleur social de GPSO, qui a absorbé la SEMADS. Je rappelle que nous avons approuvé ce montage pour éviter qu'à l'époque, on fasse main basse sur notre office de HLM qui aurait pu être transféré à la métropole du Grand Paris. C'est pourquoi nous avons décidé de nous protéger.

Ce sont donc deux observations de performance. Le rapport intervient ensuite sur les zones de risque financières.

J'ai demandé à être auditionné par la Chambre, nous y sommes allés avec M. Marette et notre conseil, il y avait 11 magistrats pour nous auditionner. Ils étaient 13 et nous posaient plein de questions. On a évoqué la zone de risque financière avec notamment la réforme de la taxe professionnelle, la CFE, cotisation foncière des entreprises, d'un côté, et la CVAE de l'autre.

Nous comptons sur les deux parlementaires, Mme Lavarde et M. Marseille. Le député de la majorité présidentielle, M. Lefèvre, a déposé un amendement qui convient tout à fait à Grand Paris Seine Ouest : clarification des comptes, la CFE aux territoires et la CVAE à la métropole. En plus, la CVAE va petit à petit être remplacée par la TVA, ce qui est une très bonne opération. Les Régions et les Départements sont contents d'avoir leurs recettes adossées à la TVA en constante progression. Cela va assurer des recettes à la MGP donc M. Ollier est content. En revanche, on va négocier la dotation d'intercommunalité que l'on aimerait récupérer et un peu de DGF. Si cet amendement était voté, Madame et Monsieur les sénateurs, nous serions très heureux, cela pourrait nous assurer une lisibilité financière dans les années à venir.

En gros, le rapport de la Chambre nous dit que Grand Paris Seine Ouest marche très, très bien mais fait trop pour les communes ! C'est merveilleux mais c'est ainsi. On peut résumer ce rapport ainsi. Quand les choses vont bien, on a le droit de se faire plaisir et de dire que tout cela représente du travail, des séances de GPSO.

Nous allons faire un communiqué de presse pour expliquer tout cela !

Nous devons prendre acte. Nous devons voter sur le fait d'en avoir parlé en séance.

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

2. REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS DANS LES COMMISSIONS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Président.- Le point n° 2.

Après avoir accueilli nos deux nouveaux conseillers territoriaux, il faut leur répartir les commissions. Nous vous proposons de les remplacer poste pour poste sauf pour le Syndicat mixte Autolib' Vélib' où la Ville de Chaville propose de désigner M. Lièvre.

On parlait des inquiétudes sur la TEOM. Sur Autolib' Vélib', par rapport au contentieux Bolloré de 232 millions d'euros, on nous avait demandé de provisionner 20 millions d'euros pour le risque porté par le syndicat. Selon la nouvelle estimation de nos experts, le risque a été porté à 32 millions d'euros. Sur les 232 que demande M. Bolloré, nous sommes quasiment certains de lui en devoir 32. Je rappelle que c'est proportionnel au nombre de stations que nous avons dans nos communes. Cela va être une bonne nouvelle. Il nous faut des gens très pugnaces dans cette instance d'Autolib' Vélib'.

Voulez-vous un vote Commission par Commission ou global ?

M. Lejeune.- Juste un point sur ce remplacement. Comme vous le savez, GPSO, c'est beaucoup d'études sur l'ensemble des documents, et énormément de projets. Nous sommes un petit groupe et nous avons perdu un des membres, ce qui va nous demander de répartir l'ensemble de ce travail entre quatre personnes quand vous êtes 70.

Ce sera plus difficile de travailler au quotidien et d'être force de proposition pour essayer d'améliorer les projets ou, en tout cas, faire des projets différents. J'espère qu'à l'avenir, cela ne va pas nous obliger à devoir nous abstenir sur des délibérations sur lesquelles nous n'aurions pas le temps de nous attarder car pas assez nombreux.

M. le Président.- Je prends acte effectivement. Chaque Conseil municipal est souverain en la matière. Des candidats ont été choisis par les Conseils municipaux, nous les accueillons au nom des Conseils municipaux respectifs.

S'il n'y a pas d'opposition, je mets aux voix la répartition de toutes les commissions.

(Il est procédé au vote)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

VII – ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

28. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE A PASSER AVEC LA COMMUNE VELIZY-VILLACOUBLAY POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR UNE VOIE D'INTERET TERRITORIAL LIMITROPHE SITUEE ROUTE SABLÉE A CHAVILLE

M. le Président.- Vous sachant appelé ailleurs, je vous passe la parole Monsieur Gauducheau.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président. Je vous propose de rapporter la délibération n° 28 qui concerne l'approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Vélizy-Villacoublay pour la réalisation de travaux sur une voie d'intérêt territorial située route Sablée à Chaville. C'est dans le cadre du Schéma directeur de rénovation de la voirie d'intérêt territorial.

Des travaux de reprise des trottoirs de la route sablée à Chaville sont programmés pour être engagés avant fin 2022. Compte tenu du caractère limitrophe de cette voie, la commune de Vélizy-Villacoublay, compétente en matière de voirie, souhaite déléguer à l'établissement public GPSO la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le coût estimatif des travaux à réaliser sur le territoire de Vélizy s'élève à 97 300 euros et sera pris en charge par la Ville de Vélizy-Villacoublay.

Dans cette optique, il est proposé d'approuver cette convention de maîtrise d'ouvrage unique telle que vous l'avez annexée à la délibération.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

29. INSCRIPTION DE L'EPT GRAND PARIS SEINE OUEST AU PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES (PAPI) DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023-2029

M. le Président.- La délibération n° 29.

M. Gauducheau.- La n° 29 concerne l'inscription de Grand Paris Seine Ouest au programme d'actions et de prévention des inondations, c'est un PAPI, de la Seine et de la Marne franciliennes, pour 2023-2029.

Ce PAPI est un programme d'actions et de prévention des inondations sur un périmètre géographique contraint, créé et labellisé par l'État et piloté par une structure spécifique visant à faire participer l'ensemble des acteurs maîtres d'ouvrage du territoire concerné.

Grand Paris Seine Ouest, qui appartient au périmètre de la Seine et de la Marne franciliennes, est depuis peu soumis à l'obligation de réaliser et mettre en œuvre un plan intercommunal de sauvegarde dit Compilation améliorée des actions et plans communaux. L'inscription au Programme d'actions et de prévention des inondations permet de bénéficier de subventions mais aussi de ressources et de documents pour une meilleure gestion de crise, et Grand Paris Seine Ouest pourrait ainsi monter en compétence sur la gestion des risques et assurer pleinement son rôle de coordinateur et facilitateur des actions communales. Par les temps qui courent, ce n'est pas inutile puisque la météo nous réserve de nombreuses surprises.

Seraient proposées par Grand Paris Seine Ouest au titre du PAPI les actions suivantes : diagnostic de vulnérabilité ; sensibilisation des populations impactées ; aide à la gestion de crise.

Voilà globalement ce qu'il vous est proposé d'approuver dans le cadre de cette délibération.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VIII – RAPPORTS ANNUELS

Points rapportés par M. Gauducheau

31. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE AQUAVESC ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2021

32. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE HYDREAULYS POUR L'ANNEE 2021

34. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2021

M. le Président.- Monsieur Gauducheau, vous allez nous présenter trois rapports que nous avons tous lus.

M. Gauducheau.- Je vais procéder de la même manière que la dernière fois. J'ai trois rapports à vous présenter, les n^{os} 31, 32, 34.

M. Gauducheau.- Le point n° 31 concerne le traitement et la distribution d'eau potable pour 32 communes avec Aquavesc. Vous trouverez les chiffres clés dans les annexes.

Il faut noter :

- la poursuite des travaux de fiabilisation des équipements ;
- des investigations hydrogéologiques afin de mieux connaître le fonctionnement et l'efficacité et protéger de la pollution ;
- le remplacement de conduites ;
- la remise en service du champ captant de Cressay ;
- des études de faisabilité ;
- 12 771 mètres linéaires de canalisations de distribution.

Pour information, les analyses de contrôle sanitaire des prélèvements révèlent des taux de conformité de 100 % en 2021.

Le point n° 32 concerne Hydreaulys pour l'année 2021

M. le Président.- Et le Sedif pour l'année 2021, également.

Y a-t-il des questions sur ces trois rapports relatifs à l'eau ? Non.

Merci Monsieur Gauducheau.

Nous prenons acte de ces rapports.

(Il est procédé aux votes. Adoptés à l'unanimité.)

Il est pris acte.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

3. APPROBATION DE L'ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (95) AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

M. le Président. - La délibération n° 3, Monsieur Larghero, le Sigief.

M. Larghero. - Il vous est demandé de bien vouloir approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération Val Parisis à la compétence IRVE, pour les bornes de recharge électrique. Nous les accueillons avec plaisir.

M. le Président. - Une adhésion d'une Communauté d'agglomération, Val Parisis.

Je mets aux voix.

M. Guillet ne prend pas part au vote en tant que président du Sigief.

(Il est procédé au vote)

M. Guillet ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DE L'ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS (95) AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

M. le Président. - La délibération n° 4, une autre adhésion au Sigief.

M. Larghero. - La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts souhaite nous rejoindre sur la même compétence IRVE. Et toujours ne prend pas part au vote pour notre collègue président Jean-Jacques Guillet.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Nous comptons beaucoup sur le Sigief. Nous sommes quelques-uns à voir les factures d'électricité monter, même ceux menacés de fermeture de piscine compte tenu de l'augmentation !

Nous espérons que Jean-Jacques Guillet va négocier au mieux les futurs tarifs. On compte sur toi !

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

M. Guillet ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU RETRAIT DU SEDIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE POUR LES COMMUNES DE BOBIGNY ET NOISY-LE-SEC

M. le Président. - La délibération n° 5, un retrait maintenant.

M. Larghero. - Il s'agit du retrait de deux communes d'Est Ensemble. Ce sont les allers-retours habituels auxquels le Sedif nous a habitués. De la même manière, nous devons nous prononcer sur le sujet.

M. le Président. - C'est une attaque frontale vis-à-vis du président ! (Rires)

C'est un long dossier dont on pourrait longuement parler !

D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi l'on doit voter. Nous votons le retrait des deux communes : Bobigny et Noisy-le-Sec.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

M. Santini ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité.

6. SERVITUDES DE SURPLOMB SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER D'INTERET TERRITORIAL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE SUR LE TERRAIN SIS 31, BOULEVARD DU LYCEE ET RUE D'ISSY A VANVES CADASTRE SECTION B N° 5 PAR LA SCCV VANVES RUE D'ISSY

M. le Président. - La délibération n° 6, Monsieur Larghero.

M. Larghero. - Il s'agit de la servitude de surplomb pour le domaine routier. C'est sur la rue d'Issy mais à Vanves pour permettre la construction d'un immeuble sur le terrain sis 31 boulevard du Lycée et rue d'Issy.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. le Président. - Pour 13,9 mètres carrés, pas tout à fait 14. Des questions sur cette délibération ?

M. Lejeune. - J'aimerais connaître la compensation financière que va payer l'organisme à Vanves.

M. le Président. - Nous allons retrouver le chiffre.

En attendant, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

7. DESAFFECTATION PARTIELLE – PARC FREDERIC PIC – 2, RUE FALRET A VANVES

M. le Président. - La délibération n° 6, la désaffectation partielle du parc Frédéric Pic.

M. Larghero. - Même principe. Il s'agit ici d'une emprise de 96 m² rue Falret et rue Larmeroux. qui sera désaffectée de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des espaces publics dédiés aux espaces verts boisés. Nous sommes là sur une parcelle de 96 mètres carrés.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

8. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES REUNISSANT L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET SON CCAS, L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER, LE MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE ET L'UNIVERSITE DESCARTES POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE DU PERSONNEL

M. le Président.- La délibération n° 8.

M. Larghero.- Il s'agit d'un groupement de commandes permettant au personnel de Grand Paris Seine Ouest, de la Ville de Boulogne et du CCAS de la Ville de Boulogne, de l'Institut national du cancer et d'un certain nombre d'agents du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de pouvoir avoir accès à un RIE.

Ce RIE fait l'objet de prise en charge d'un certain nombre de frais de repas consommés sur son site.

Il vous est demandé de bien vouloir renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes pour l'EPT.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

9. APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL, ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2021, ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC LEON BLUM A ISSY-LES-MOULINEAUX

10. APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL, ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2021, ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC CŒUR DE VILLE A ISSY-LES-MOULINEAUX

11. APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL, ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2021, ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC PONT D'ISSY A ISSY-LES-MOULINEAUX

12. APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL, ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2021, ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE MEUDON-SUR-SEINE A MEUDON

Le congrès des EPL s'est tenu cette semaine à Tours. Nous avons fait faire une étude au cabinet conseil.

Il semblerait que les administrateurs des EPL peuvent participer au débat et voter suivant l'article L.2131-11 du CGCT. Il a été précisé que lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale, les élus qui y siègent peuvent participer au débat et voter.

Par prudence, nous allons rester dans notre ancien système : les administrateurs des SEM et SPL concernés par nos débats ne prennent pas part au débat. C'est plus simple.

M. le Président.- Nous passons à la délibération n° 9 avec Jean-Jacques Guillet.

M. Guillet.- Nous pouvons traiter en même temps quelques délibérations. Il s'agit des bilans prévisionnels actualisés et des comptes rendus d'activité pour quatre opérations d'aménagement, trois à Issy-les-Moulineaux, la ZAC Léon Blum, la ZAC Cœur de Ville et la ZAC Pont d'Issy, et la dernière à Meudon, qui est une opération d'aménagement de Meudon-sur-Seine, que nous connaissons bien puisque le siège de GPSO se situe juste à cet endroit.

Concernant la ZAC Léon Blum, concédée à la SPL Seine Ouest Aménagement, elle présente à l'heure actuelle un solde positif de 6 608 084 euros HT, contre un solde nul en 2020, qui s'explique par les prévisions extrêmement prudentes de l'équipe de la SPL. Les prévisions restent prudentes, je suis convaincu que le solde sera certainement meilleur que celui que nous connaissons aujourd'hui. Cette affaire est gérée de façon précautionneuse.

La ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux, qui va d'ailleurs faire l'objet d'une inauguration dans quelques jours, fait apparaître un solde positif de 129 000 euros HT. L'opération s'achève avec la livraison des derniers programmes. La clôture des comptes de l'opération sera à prévoir prochainement, le solde est plus léger mais c'est un périmètre bien moins important de celui de la ZAC Léon Blum.

Concernant la ZAC Pont d'Issy à Issy-les-Moulineaux, concédée également à Seine Ouest Aménagement, elle présente un solde prévisionnel excédentaire de 20 212 820 euros que nous avons déjà constaté dans les séances précédentes, avec une augmentation très légère du solde de 206 000 euros HT par rapport à notre constat précédent. Là aussi, l'opération s'achève avec l'ouverture prochaine de la halle des saveurs. Le bilan de clôture et l'approbation des comptes de la ZAC sont prévus dans les semaines à venir.

La dernière opération d'aménagement, à Meudon-sur-Seine, concédée à Seine Ouest Habitat et Patrimoine, l'ex-SEMADS, fait apparaître un solde excédentaire de 2 524 398 euros HT. Toutes les opérations d'aménagement en cours se révèlent bénéficiaires, parfois légèrement, mais bénéficiaires. C'est heureux.

Voilà Monsieur le Président pour les opérations d'aménagement en quatre délibérations.

M. le Président.- Sur les trois premières délibérations sur les trois ZAC d'Issy-les-Moulineaux, la ZAC Léon Blum, la ZAC Cœur de Ville et la ZAC Pont d'Issy, avez-vous des questions ?

Je mets aux voix la délibération n° 9.

(Il est procédé au vote.)

M. Guillet ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mmes Shan et Vessiere ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 10, Cœur de Ville à Issy.

(Il est procédé au vote.)

M. Guillet ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. le Président.- Pour la ZAC Pont d'Issy à Issy, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

M. Guillet ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité ((4 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 12 sur Meudon.

(Il est procédé au vote.)

Mme Rouzic-Ribes et MM. Santini et Deniziot ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME – M. GUILLET

13. MODIFICATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA VILLE DE CHAVILLE ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE DE FRANCE SUR LES PARCELLES AM N°485, AM N°487, AD N°391, AD N°412

M. le Président.- Monsieur Guillet, nous passons à l'urbanisme avec une modification de la délégation du droit de préemption urbain à Chaville.

M. Guillet.- Dans la loi actuelle, GPSO est détenteur du droit de préemption urbain au titre de sa compétence aménagement et délègue ce droit aux communes qui le souhaitent.

GPSO avait délégué un droit de préemption urbain à la Ville de Chaville qui aujourd'hui souhaite désormais que le droit de préemption sur un secteur particulier, où nous sommes en veille urbaine, soit transféré à l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Donc la Ville de Chaville doit retransférer ce droit de préemption urbain à GPSO pour qu'il le transfère de son côté à l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Cela se fait dans d'autres Villes dont Boulogne ces dernières semaines.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce droit de préemption urbain ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IV – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 42, RUE MIQUEL A ISSY-LES-MOULINEAUX

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS A L'ANGLE DE LA RUE BANES ET 99, RUE DE PARIS A MEUDON

M. le Président.- Nous passons à l'équilibre social de l'habitat.

Cette fois-ci, étant donné qu'il y a des enjeux financiers, les administrateurs ne peuvent pas voter la délibération n° 14 : M. Santini (Président de la SEM), M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes (Représentants de GPSO à l'assemblée générale de SOPH).

Par ailleurs, l'opération ayant lieu sur Issy-les-Moulineaux, ne peuvent pas voter : M. Guilcher, M. Knusmann, Mme Letournel, M. Lake-Lopez, Mme Vergnon et Mme Bonnier (représentants de la commune d'Issy-les-Moulineaux au Conseil de surveillance).

Sur la n° 15, ne peuvent voter : M. Santini (Président de la SEM), M. Deniziot et Mme Rouzic-Ribes (Représentants de GPSO à l'assemblée générale de SOPH).

Par ailleurs, l'opération ayant lieu sur Meudon, ne peuvent pas voter : M. Larghero et M. Marseille (représentants de la commune de Meudon au Conseil de surveillance).

La délibération n° 14, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Ce sont les subventions que l'on doit attribuer à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de 16 logements sociaux à Issy-les-Moulineaux et à Meudon où elle a son plus gros patrimoine.

Les deux délibérations, qui vous sont présentées ce soir, correspondent à la mobilisation de 85 800 euros au total au profit de Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de deux opérations, sur les deux communes précitées, qui permettra la réalisation de 16 logements sociaux, 4 PLAI, 7 PLUS, 5 PLS. En contrepartie des subventions octroyées et des futures garanties d'emprunt, nous détiendrons 4 droits de réservation dont, comme nous en sommes convenus depuis plusieurs années, la gestion sera déléguée aux Villes.

Au travers du point n° 14, il vous est proposé de participer pour un montant de 59 300 euros à la réalisation d'une opération acquisition amélioration de 11 logements locatifs sociaux au 42 rue Miquel à Issy-les-Moulineaux.

Au point n° 15, il vous est proposé de participer pour un montant de 26 500 euros à la réalisation d'une opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux situés à l'angle de la rue Banès et du 99, rue de Paris à Meudon ; immeuble qui nécessitait une opération de réhabilitation depuis de très longues années.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur la délibération n° 14, pour Issy-les-Moulineaux ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Guilcher, M. Knusmann, Mme Letournel, M. Lake-Lopez, Mme Vergnon et Mme Bonnier.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 15, Seine Ouest Habitat et Patrimoine à Meudon.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Larghero et M. Marseille

Adopté à l'unanimité.

16. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTS-DE-SEINE (CCI 92) RELATIVE AU DEVELOPPEMENT CONJOINT D' ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN DIRECTION DES CREATEURS D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE

M. le Président. - Nous passons au développement économique, Monsieur Larghero, avec la délibération n° 16.

M. Larghero. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit de reconduire une convention de partenariat avec la CCI des Hauts-de-Seine, pour une participation à hauteur de 30 000 euros, à la suite des bons résultats et du succès des premières opérations qui ont été conduites dans le cadre de la précédente convention.

Cela s'inscrit notamment dans le cadre du Prix de l'entrepreneur GPSO avec le prix Made in 92; et la participation d'une entreprise meudonnaise, c'est ce que l'on espérait mais qui s'est terminé par la victoire d'une entreprise bouloonnaise. Nous faisons bien les choses Monsieur le Président, nous avons laissé la priorité et la victoire pour ce prix à une start-up très intéressante, Lilote qui travaille dans le monde de l'éducation, et qui a été très remarquée à l'occasion de cette remise des prix.

L'idée est de pouvoir étendre et enrichir ce partenariat avec la CCI des Hauts-de-Seine, au bénéfice de GPSO, en organisant cette fois des événements spécialement dédiés aux candidats et lauréats du territoire de GPSO, dès cet automne si possible.

Il s'agit de l'organisation de la demi-finale Sud du prix Made in 92, sur notre territoire GPSO et aussi d'organiser des réunions en direction des créateurs d'entreprise, ainsi que de délocaliser des opérations de la CCI, autres que Made in 92, en l'occurrence Cinq jours pour entreprendre ou Open H'innov qui vont se déployer sur notre territoire. L'idée est également de pouvoir intégrer cette dimension dans le PCAET et au sein de la Charte environnementale des entreprises, ce qui pourrait constituer un volet complémentaire aux actions que nous avons commencé à déployer avec la CCI, avec une visibilité intéressante à la fois pour le territoire et ces entreprises.

Voilà l'objet de cette proposition de convention avec la CCI 92.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous signale que GPSO représente environ 22 % de la population du Département, alors que dans tous ces prix, concours d'entreprises dynamiques, on représente à nous tous au moins plus de 35 % des prix. À chaque fois, il y a un vainqueur mais nous avons beaucoup de nominés. L'idée de réunir tous nos nominés et les primés de ces concours est une bonne idée pour montrer le dynamisme du territoire. Ce sera pour le prochain rapport de Chambre régionale des comptes !

Il existe des entreprises extrêmement dynamiques sur le territoire. On n'a pas les subventions de la Défense, mais on se défend mieux que la Défense, sans faire d'attaques personnelles sur ce quartier hautement financé par l'État. C'est maintenant le Département qui paie parce que l'État s'est retiré.

M. Larghero. - Il faut reconnaître la capacité de la CCI à se déployer sur notre territoire, et pas seulement sur des territoires sur lesquels elle avait l'habitude de travailler. C'est à signaler et à encourager. La CCI pouvait être un peu focus sur certains territoires, dont on taira le nom, là, elle a su s'ouvrir et associer tout le territoire des Hauts-de-Seine. C'est intéressant et il faut l'encourager.

M. le Président.- Denis Larghero est vice-président du Département chargé du développement économique.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VI – FINANCES – MME DE MARCILLAC

17. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022

M. le Président.- Nous arrivons au bloc Finances. Aline de Marcillac a 11 délibérations à nous présenter.

Mme de Marcillac.- La première délibération est la traditionnelle décision modificative n° 2 du budget principal de GPSO.

Cette DM n° 2 permet d'ajouter des crédits en recettes de fonctionnement suite à la notification des rôles de fiscalité, notamment ceux dont on parlait tout à l'heure, la CFE et la TEOM, pour un montant de 669 000 euros.

En dépenses de fonctionnement, il faut noter une diminution du FPIC de 523 000 euros, et comme M. le Président le disait tout à l'heure, la contribution au Syndicat mixte Autolib Vélib qui doit être augmentée de 348 000 euros. Les crédits inscrits au titre de la dotation d'équilibre sont augmentés de 10 000 euros. Nous avons également inscrit, au titre des créances admises en non-valeur et éteintes, une somme de 169 000 euros.

En investissement, nous avons inscrit des crédits en dépenses et en recettes pour la convention de mandat liée à la réalisation des travaux liés à la route Sablée à Chaville pour un montant de 97 000 euros.

De plus, des crédits pour un montant de 750 000 euros sont imputés au titre d'un changement de chapitre comptable pour le puçage des bacs de déchets et pour des travaux de voirie pour 392 000 euros.

Par ailleurs, GPSO a été notifié de la dotation de soutien à l'investissement local 2022, la DSIL, qui représente une recette supplémentaire de 1,4 million d'euros, principalement pour des travaux de voirie et sur les parcs du territoire.

La dotation aux amortissements est ajustée de 350 000 euros en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Dès lors, le virement à la section d'investissement a été augmenté de 315 000 euros et l'emprunt d'équilibre diminué de 2 millions d'euros.

Voilà pour la décision modificative sur le budget principal.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ?

C'est une DM n° 2 classique. J'espère que nos sénateurs et sénatrices n'oublieront pas de déposer l'amendement traditionnel pour obtenir le déplafonnement de la Ville de Paris, laquelle est plafonnée, et quand elle est plafonnée, nous payons la différence ! Nous verrons cela plutôt dans la délibération n° 19.

Voulez-vous un vote chapitre par chapitre ou un vote global ?

(Approbation pour un vote global)

Je mets aux voix cette DM n° 2.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

18. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022
--

M. le Président.- La DM n° 2 pour le budget annexe d'assainissement.

Mme de Marcillac.- Concernant l'assainissement, on ajoute des crédits relatifs à l'annulation d'un titre de participation au financement de l'assainissement collectif. C'est un montant de 181 000 euros qui nous conduit à diminuer du même montant le virement à la section d'investissement. L'emprunt d'équilibre augmente d'autant.

C'est également une toute petite modification, si je puis me permettre.

M. le Président.- Merci. Des questions sur cette DM n° 2 du budget annexe de l'assainissement ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

19. ADOPTION D'UNE REPARTITION DEROGATOIRE DE LA CONTRIBUTION AU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ET SES COMMUNES MEMBRES

M. le Président.- La délibération n° 19, le FPIC.

Mme de Marcillac.- La contribution de GPSO aux Villes a été rappelée par Monsieur le Président. L'accord dérogatoire dont les Villes de GPSO peuvent profiter en est un bon exemple.

Il nous est proposé de reconduire le principe de la répartition dérogatoire, conformément au pacte financier et fiscal adopté en décembre 2020. Sur les 31 millions d'euros du FPIC, 28 millions sont à prendre en charge par GPSO, soit 90 %, et 3,1 millions par les Villes, soit 10 %. À titre d'information, sans l'accord dérogatoire, ce serait 15 millions d'euros de plus à répartir entre les Villes.

M. le Président.- Merci. Des questions ?

Je vous rappelle que c'est une délibération toute particulière, parce qu'il nous faut l'unanimité en Conseil territorial, sinon il faut une délibération votée Ville par Ville dont le total représentera les deux tiers des communes et les deux tiers des votants sur l'ensemble des Villes. On peut toujours passer à ce deuxième stade, mais cela ajoute des délibérations dans nos communes. Cela fait partie des points soulignés par la Chambre qui considère que GPSO joue trop le rôle d'amortisseur financier de nos communes. Il vaut mieux cela que l'inverse. Si GPSO coûtait à nos communes, ce ne serait pas une situation idéale.

Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Merci. Cela nous évitera de passer une délibération dans chaque Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

20. EXONERATIONS DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

M. le Président.- La délibération n° 20.

Mme de Marcillac.- Il s'agit de reconduire une exonération de la TEOM pour deux entreprises du territoire qui en bénéficient depuis plusieurs années. Il s'agit de la société Les Étangs de Corot à Ville-d'Avray et de la société Bio-Rad à Marnes-la-Coquette.

Il est proposé de reconduire ces exonérations et de ne pas en accorder de nouvelles.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Pas de question. C'est la même délibération que nous passons tous les ans.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

21. EXERCICE 2022- ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES POUR LE BUDGET PRINCIPAL

M. le Président.- L'admission en non-valeur, la délibération n° 21.

Mme de Marcillac.- Le comptable public sollicite l'admission en non-valeur pour 21 000 euros. Il s'agit de créances dont les poursuites ont été sans effet ou pour lesquelles les personnes sont disparues ou décédées. Même chose pour les créances éteintes pour un montant de 149 000 euros, créances que le comptable ne peut pas recouvrer, en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

Il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur, pour motif d'antériorité, les créances antérieures à 2018 qui n'ont pas pu être recouvrées même si les poursuites continuent mais avec une chance de récupérer ces créances, qui s'affaiblit d'année en année.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération. Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

22. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS SITUES 29 RUE LOUIS-PASTEUR A BOULOGNE-BILLANCOURT

23. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UN COMMERCE SITUES AU 201 RUE GALLIENI A BOULOGNE-BILLANCOURT

24. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SITUES 87 RUE DU DOME A BOULOGNE-BILLANCOURT

25. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 10-12 AVENUE PIERRE-GRENIER A BOULOGNE-BILLANCOURT

26. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 17 RUE DES QUATRE-CHEMINEES A BOULOGNE-BILLANCOURT

27. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 315 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 49-49BIS RUE DU GENERAL LECLERC ET 2 A 6 RUE LAMARTINE A ISSY-LES-MOULINEAUX

M. le Président. - Nous passons aux garanties d'emprunt.

Mme de Marcillac. - Nous en présentons six.

La première concerne la société de HLM Immobilière 3F pour une opération d'acquisition amélioration de 8 logements situés 29 rue Louis-Pasteur à Boulogne qui permet à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 2 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville de Boulogne elle-même.

La deuxième garantie, délibération n° 23, est une opération de construction de 12 logements sociaux, par la société Immobilière 3F également, ce qui donne un droit de réservation portant sur 2 logements, délégué par GPSO à Boulogne.

La troisième, toujours Immobilière 3F, concerne une acquisition en VEFA de 12 logements situés 87, rue du Dôme à Boulogne. Cette garantie permet de bénéficier d'un droit de réservation de 2 logements, toujours délégué par GPSO à Boulogne.

La délibération n° 25 concerne une garantie d'emprunt pour la SEM SOPH pour la réhabilitation de 23 logements, situés 10-12 avenue Pierre-Grenier à Boulogne-Billancourt. Cela permet l'attribution de 5 logements sociaux à la Ville de Boulogne.

La délibération n° 26 concerne également SOHP. Il s'agit d'une opération de construction de 8 logements sociaux situés 17 rue des Quatre-Cheminées à Boulogne, ce qui permet à Boulogne de récupérer un droit de réservation sur un logement.

La dernière délibération concerne toujours la SEM SOHP mais pour Issy-les-Moulineaux. Il s'agit d'une opération de réhabilitation portant sur 315 logements sociaux, situés 49-49 bis rue du Général-Leclerc et 2 à 6 rue Lamartine. Cette garantie permettrait de bénéficier d'un droit de réservation complémentaire, portant sur 63 logements dont l'attribution serait également déléguée à la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur ces garanties d'emprunts. À Boulogne, on travaille dans le chirurgical, 3, 4, 5 logements et à Issy-les-Moulineaux, ce sont 63 logements d'un coup. Il ne faut pas oublier que Boulogne-Billancourt est ville carencée avec Ville-d'Avray. On est surveillé à la loupe, ce n'est pas toujours facile.

Pour les délibérations n° 22, n° 23, 24, ne peuvent pas prendre part au vote M. Larghero, M. de la Roncière, Mme Bompaire qui nous représentent au Conseil d'administration de l'Immobilière 3F. Pareil pour la 23.

Je mets aux voix la délibération n° 22.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : M. Larghero, M. de la Roncière et Mme Bompaire

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 23, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Ne prennent pas part au vote : M. Larghero, M. de la Roncière et Mme Bompaire

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- La délibération n° 24, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Ne prennent pas part au vote : M. Larghero, M. de la Roncière et Mme Bompaire

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- Sur la délibération n° 25, ne peuvent pas prendre au vote M. Larghero, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, et M. Baguet comme représentant de la commune.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Ne prennent pas part au vote : M. Larghero, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et M. Baguet

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- Sur la délibération n° 26, de la même façon, ne peuvent pas prendre au vote M. Larghero, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, et M. Baguet.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Ne prennent pas part au vote : M. Larghero, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet

Adopté à l'unanimité

M. Lejeune.- Je ne vois jamais de projet de bâtiment à énergie positive ou, au moins, neutre écologiquement. Il y en avait à l'époque, quelques-uns en tout cas à Issy-les-Moulineaux. Cela ne se reproduit pas. Y a-t-il des projets futurs ?

M. le Président.- À chaque Conseil de surveillance, SOHP insiste sur le fait qu'ils font des immeubles à énergie positive. Pour rappel, Boulogne-Billancourt est une des premières Villes de France à avoir construit un immeuble de logement social en chanvre. On n'en parle jamais.

Cela me fait rire quand on dit que le chanvre, c'est l'avenir. On en a rue de Bellevue et SOPH va construire un logement social, rue des Quatre-Cheminées, en terre naturelle qui permet les échanges thermiques. SOHP innove dans les constructions.

Là, ce sont des opérations assez anciennes. L'opération I3F, rue Galliéni, rue de Silly, est une opération qui doit remonter à dix ou onze ans, parce que le pharmacien ne voulait pas déménager à 50 mètres près. Ce sont de très vieilles opérations, qui aboutissent, heureusement.

Il y a de l'innovation. On pourrait demander à SOHP de nous faire la liste de tous les projets innovants. Il me semble que là SEM SOHP construit un projet innovant à Meudon, un foyer.

On rappelle la géothermie dans Cœur de Ville et pour les ILN à Issy-les-Moulineaux.

Je mets aux voix la délibération n° 26, rue des Quatre-Cheminées.

(Il est procédé au vote.)

Ne prennent pas part au vote : M. Larghero, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et M. Baguet

Adopté à l'unanimité

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 27, rue du Général-Leclerc et rue Lamartine à Issy-les-Moulineaux.

(Il est procédé au vote.)

Un intervenant.- Sur Issy-les-Moulineaux, nous n'avons pas eu d'informations particulières et nous avons perdu notre élu, donc nous nous abstenons.

M. le Président.- D'accord. Les autres sont pour. Personne n'est contre.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Rouzic-Ribes, Letournel, Lake-Lopez, Vergnon, Bonnier et MM. Larghero, Santini, Deniziot, Guilcher et Knusmann).

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune et Lescoeur).

VIII – RAPPORTS ANNUELS

Point rapporté par M. Guillet

30. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL SEINE OUEST AMÉNAGEMENT POUR L'EXERCICE 2021

M. le Président.- Un rapport présenté par M. Guillet, justement sur la SPL SOA.

M. Guillet.- C'est le rapport annuel pour l'exercice 2021 qui fait notamment apparaître pour Grand Paris Seine Ouest un nombre d'activités important.

Il faut distinguer les activités faites pour GPSO, du moins au titre de ses compétences, et les activités faites pour les Villes, relativement importantes, et à la satisfaction générale des Villes d'ailleurs.

Sur le territoire de GPSO, il s'agit de :

- l'avancement des ZAC Pont d'Issy, Cœur de Ville et Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, comme cela a été évoqué tout à l'heure ;
- l'aménagement du jardin Galliéni Bellevue à Boulogne-Billancourt ;
- les études sur la future ZAC Hydroseine à Issy-les-Moulineaux ;
- le projet de plateforme Hydrogène en bordure de la RD 7 et de la rue de Vaugirard sur Issy-les-Moulineaux, à la limite de l'immeuble du siège de GPSO ;
- la rénovation de la salle de danse Tchaïkovski à l'Atrium de Chaville qui dépend du conservatoire, ce qui explique que cela se trouve dans cette liste ;
- la requalification des voiries de Grand Paris Seine Ouest où la SPL intervient directement pour le compte de GPSO de façon à soulager les équipes de GPSO très sollicitées ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réparation et de réfection des ouvrages d'art situés sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest. De façon générale, il est de plus en plus nécessaire d'intervenir sur les ouvrages d'art, et l'État lui-même et la SNCF devraient être plus vigilants dans ce domaine ;
- la rénovation du Gymnase Guimier et les toitures du complexe sportif Marcel Bec à Meudon ;
- la gestion de l'exploitation du stationnement en surface et dans les parcs en ouvrage à Chaville et à Vanves. Dans ces deux derniers cas, il y a eu entre-temps un transfert à Indigo.

Voilà Monsieur le Président pour le rapport d'activité.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Madame Vessière.

Mme Vessière.- Je voudrais faire remarquer, page 97, sur le CCMI, le projet du centre musulman isséen, qu'il manque quelque chose après le premier paragraphe : on a l'impression que c'est dans le centre musulman d'Issy-les-Moulineaux actuel que seraient logés les parcs et jardins de l'établissement public territorial, ce qui n'est pas le cas puisque c'est dans le lieu futur du CMI. Un petit paragraphe a sauté.

Je n'ai pas pris la parole à la délibération n° 9, mais il faut reconnaître que le flou qui règne sur ce projet m'avait amenée à m'abstenir et m'amènera d'ailleurs à m'abstenir également sur ce bilan. D'autre part, page 96, page précédente, il est question de l'acquisition du bien immobilier, un appartement qui appartenait aux conjoints KIRBY. Pour quelle raison a-t-il été préempté pour 1 million d'euros ?

M. le Président.- Monsieur Knusmann, est-il dans les parages ?

M. Guillet.- Mme Vessière sait combien ce problème a été largement évoqué au Conseil territorial au cours des derniers mois. Elle a eu réponse à toutes les questions qu'elle se posait, du moins j'en ai le sentiment.

Sur le deuxième point, je suis incapable de vous répondre dans l'immédiat sur les raisons de la préemption. Je suis tout à fait d'accord pour lui transmettre les informations qu'elle demande, la SPL les transmettra à la Direction générale adjointe.

M. le Président.- On va organiser cela, en liaison avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux, la SPL vous apportera les réponses sous l'autorité du président Guillet.

On pourrait mais j'invite les administrateurs à ne pas prendre part au vote.

Je mets aux voix ce rapport.

(Il est procédé au vote.)

M. Guillet ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (1 abstention : Mme Vessiere).

Point rapporté par Mme Barody-Weiss

33. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE RENDU PAR LE SYCTOM, L'AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS, AU TITRE DE L'ANNEE 2021

M. le Président.- Nous terminons notre séance avec Mme Barody-Weiss qui nous présente le rapport d'activité rendu par le Syctom.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit du rapport sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Je rappelle que GPSO s'occupe de la collecte des déchets et le Syctom du traitement.

Il s'agit du rapport pour l'année 2021 où les chiffres clés vous sont donnés. Dans ce rapport, je vous suggère d'aller aux pages 12 et 13, quand vous en prenez connaissance où vous trouverez les chiffres clés. Cela vous montre une bonne évolution.

On se rencontre finalement que tout augmente, les prix notamment mais fait également tout ce qui est collecté : les objets encombrants, les emballages ménagers, c'est très bien, les ordures ménagères aussi, ce qui est beaucoup moins bien. Les déchets alimentaires augmentent, c'est très bien. Vous avez aussi la valorisation.

Il est intéressant de voir ces chiffres qui montrent que des efforts sont à faire pour diminuer nos déchets.

Le Syctom compte 8 unités de traitement dont Isséane sur notre territoire.

Les faits importants à noter pour l'année 2021 :

- un nouveau programme de reconstruction du site de traitement de Romainville Bobigny ;
- le Syctom a mis en place, et c'est intéressant, des contrats d'objectifs qui portent sur des engagements réciproques dans le but d'améliorer la performance et la gestion des déchets. Sur 2021, il y avait Est Ensemble, et la Ville de Paris, et je vous informe, comme nous l'avons déjà vu, que pour 2022, GPSO a signé ce type de contrat qui permet de renforcer nos actions avec le Syctom ;
- il faut noter le retrait de Versailles Grand Parc qui était sur deux syndicats différents. Les communes sont allées vers le même syndicat et ont quitté le Syctom.

Vous avez un rapport très complet.

M. le Président.- Merci Mme Barody-Weiss.

C'est un sujet important. On parlait tout à l'heure des grands syndicats techniques : l'eau, l'assainissement, l'électricité, les pompes funèbres et les ordures ménagères, cela va devenir un vrai souci.

Le Syctom a connu quelques évolutions. Récemment, l'élection du président Éric Cesari a été annulée par le Conseil d'État, malgré le retrait du recours de Mme Colombe Brossel, adjointe à la Ville de Paris. Elle a retiré son recours, et malgré tout, le Conseil d'État a fait annuler l'élection. Une nouvelle élection a eu lieu et c'est un adjoint du maire de Saint-Denis qui a été

élu. Cela change un peu la gouvernance. Simplement, il faut savoir que le Syctom est en situation difficile, comme nous l'avons déjà évoqué.

Christiane Barody-Weiss est vice-présidente et André Santini également, parce qu'Issy-les-Moulineaux a le bonheur de compter une usine d'ordures ménagères sur son territoire, très moderne d'ailleurs. GPSO avait passé un certain nombre d'accords avec le Syctom notamment sur le financement des déchetteries, je pense à celle de Meudon. Il semblerait que la nouvelle gouvernance du Syctom veuille reconsidérer le financement des déchetteries.

Le président m'a demandé un rendez-vous, je le recevrai avec les collègues qui siègent, Christiane Barody-Weiss et André Santini. Il risque de nous parler des opérations un peu pilotes, car le territoire de GPSO, notamment pour la collecte des déchets alimentaires, est un territoire avancé. Le président nous avait dit que nous avons dix ans d'avance sur les autres territoires. Je n'aimerais pas qu'à cette occasion, pour faire quelques économies, il nous fasse revenir au rythme des autres territoires.

Beaucoup de choses sont à faire. Nous allons étudier cela.

Les nouveaux marchés ont été mis en place depuis le 1^{er} octobre. Cela a été extrêmement compliqué. Les salariés de Suez, qui est un des sortants sur les trois lots, se sont mis en grève car normalement le nouvel exploitant du marché, la DSP est censée récupérer l'ensemble du personnel. Malheureusement, sur les 50 agents de Suez, trois seulement ont accepté d'être repris par le nouvel exploitant. Heureusement, les nouveaux exploitants avaient anticipé et ont recruté des contractuels. Avez-vous des retours sur les nouveaux marchés depuis le 1^{er} octobre ? Je n'en ai pas eu personnellement. Lors de changement de prestataire, cela entraîne parfois des difficultés.

Toutefois, nous allons être obligés de reporter au 1^{er} janvier l'augmentation de la collecte des déchets alimentaires. Il nous manque des bennes à ordures électriques, le matériel n'a pas été livré et il faut noter des petits problèmes avec le personnel. Il était donc plus sage de reporter l'ouverture de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires au 1^{er} janvier. À cette date, sur toutes les villes, quartier par quartier, c'est assez détaillé, va commencer la collecte des déchets alimentaires. Il faudra bien l'expliquer. Christiane nous a proposé des plans de communication. Il va falloir expliquer à nos concitoyens les véritables efforts à faire. Chacun devra faire des efforts à son domicile sur le tri des arêtes de poisson, les épluchures de légumes, le gras de la viande, etc.

Mme Barody-Weiss. - C'est assez simple, on peut mettre tous les déchets alimentaires. Si certains compostent, ils doivent continuer, c'est le plus vertueux, mais dans un compost, vous ne mettez pas les restes de viande, de poisson, les coquilles d'huître, etc., alors que nous, nous allons tout collecter, absolument tout. C'est un geste simple.

Nous allons également faire un très gros effort en communication sur le tri, parce qu'il est moins bon. Avec les extensions des consignes de collecte, les gens ont tendance à mettre dans le bac jaune tout ce qui est en plastique or, il faut avoir la notion d'emballage. Si ce n'est pas un emballage, cela ne va pas dans le bac jaune. Un jouet en plastique ne va pas dans le bac jaune, ce n'est pas un emballage. En revanche, tout ce qui entoure quelque chose, qui emballe, une barquette, même sale, vous la mettez dans le bac jaune.

Nous allons organiser une très forte communication sur le bac jaune. Il faut garder à l'esprit, que le refus de tri va nous être facturé, de manière énorme, par le Syctom. Une benne refusée pour mauvais tri va à l'incinération, ce qui est idiot, et surtout on paie, et on paie très cher donc nous avons tous intérêt à ce que les tris soient bien faits.

M. le Président. - Il faut effectivement bien communiquer : actuellement, la tonne est à 35 euros et la tonne non triée va dépasser les 100 euros, trois fois plus cher. Ce sont 300 % de hausse ! On va remonter nos tarifs de TEOM pour faire plaisir à la Chambre... Je dis des bêtises ! Il y aura peut-être nécessité de le faire un jour.

M. Lejeune. - Je vais aller dans votre sens. J'ai lu également le rapport. Pour se donner un ordre d'idée, en ordures ménagères, on est à 1 764 tonnes et sur les déchets organiques, qui représentent à peu près 35 % de nos poubelles, on est à 10. C'est donc un effort considérable à fournir. Cela revient à 0,6 % de ce qui est collecté.

Pour les citoyens, c'est difficile à mettre en place, parce que ce n'est pas habituel, mais il faut arriver à trouver une solution. Les puces, c'est une bonne idée. Il existe peut-être d'autres leviers de développement. Sur le papier, j'ai vu une petite amélioration, ce n'est pas exceptionnel, mais on note une montée régulière du tri, même s'il n'est pas tout le temps bien fait, mais sur les déchets organiques qui représentent 35 %, là, on est à 0,6 %. Il faut réussir à trouver une solution.

Mme Barody-Weiss. - Actuellement, seulement deux communes trient les déchets organiques Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, plus quelques cantines et restaurants sur le territoire donc pas tout GPSO.

Il faut effectivement monter en puissance et il faut faire comprendre aux habitants l'intérêt de le faire. Maintenant, on fait du biogaz. L'usine de méthanisation à Gennevilliers qui va voir le jour en 2024, sera très vertueuse, car en plus, ce sera transporté par barges et le substrat restant partira dans les exploitations agricoles de l'Oise, du Val d'Oise et autres. Ce sera quelque chose d'excessivement vertueux. Actuellement, avec les problèmes de coût du gaz et de l'énergie, nous avons tout intérêt à faire du biogaz, puisque ce sont nos propres déchets.

C'est un des vecteurs de communication en dehors du fait qu'il est idiot d'incinérer des déchets qui contiennent 80 % d'eau. Les biodéchets sont très lourds, et c'est de l'eau.

Nous comptons sur vous qui serez les relais auprès de la population.

M. le Président. - Il faut prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité)

Il est pris acte.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous nous retrouverons le mercredi 14 décembre 2022 à 18 heures.

Ceux qui n'ont pas signé les budgets, les DM 2 et budgets annexes, n'oubliez pas de le faire !

(La séance est levée à 19 heures 20.)

La secrétaire de séance,



Murielle ANDRÉ-PINARD

Conseillère territoriale

Conseillère municipale déléguée de Meudon